

**2****Réponse du SYNDICAT****• Avis du Syndicat**

Le Syndicat d'Assainissement de la Dieue emet  **un avis favorable** et autorise le raccordement au réseau collectif d'eaux usées selon le projet établi et selon les prescriptions indiquées ci-dessous.

Le Syndicat d'Assainissement de la Dieue emet  **un avis défavorable** et n'autorise pas le raccordement au réseau collectif d'eaux usées pour les raisons énumérés dans la rubrique "prescriptions particulières" ci-dessous.

Fait à : le  
 Le Président  
 Pascal AUBREVILLE

**• Prescriptions particulières****• Contrôle du branchement : IL EST OBLIGATOIRE - IL EST REALISE PAR LE SYNDICAT**

Une attention toute particulière sera portée sur la qualité du branchement (étanchéité, déconnexion de la fosse septique, séparation des eaux usées/pluviales) avant que les tranchées ne soient refermées et les regards recouverts.

Il est évident qu'en cas de dysfonctionnement il est plus facile d'y remédier (donc moins onéreux) sur des fouilles ouvertes que refermées.

**Pour que le contrôle soit programmé, vous devez prévenir le Syndicat 5 jours avant la réalisation des travaux.**

**3****Notification au pétitionnaire par le Syndicat**

Je soussigné(Nom Prénom).....certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des prescriptions et m'engage à les respecter.

Fait à : signature

le

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA DIEUE  
 43 RUE DU RATTENTOUT- 55320 DIEUE SUR MEUSE  
 Ref: 130907

N°:

**FORMULAIRE DE RACCORDEMENT  
 AU RESEAU PUBLIC D'EAUX USEES**

et d'informations sur l'état actuel du système d'évacuation des eaux usées et pluviales afin de prescrire les conditions techniques du branchement

**Demander:** Je soussigné(Nom Prénom)..... agissant en tant que  **propriétaire**  **gérant**, demande l'autorisation de raccordement au réseau collectif d'eaux usées du bâtiment à l'adresse ci-dessous.

En cas de rejets autres que domestiques (cf règlement d'assainissement) contacter le Syndicat : le présent formulaire ne convient pas.

**Tout renseignement complémentaire pourra être fourni par Matthias Nicot du lundi au vendredi au secrétariat du SYNDICAT. Tél/Répondeur : 03.29.87.60.75 - Fax :03.29.88.27.86  
 Courriel : valdemeuse-dieue@wanadoo.fr**

Votre adresse: .....

Adresse du bâtiment si elle est différente: .....

Commune: .....

Téléphone: .....

Mail: .....

Fait à:

Le

Signature

**1****Information sur l'évacuation actuelle des eaux**

*A fournir obligatoirement à l'appui de la demande*

*En cas de difficulté pour remplir ce document, appelez le technicien du Syndicat*

Nombres de points d'eau (WC, salles de bains, etc...)

• WC :	• lavabos :	• piscine:
• salle de bains :	• machine à laver :	• .....
• évier :	• lave-vaisselle:	• .....

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles déjà séparées (à localiser sur le schéma): OUI NON

Y a-t-il une fosse septique ou fosse toutes eaux: OUI NON

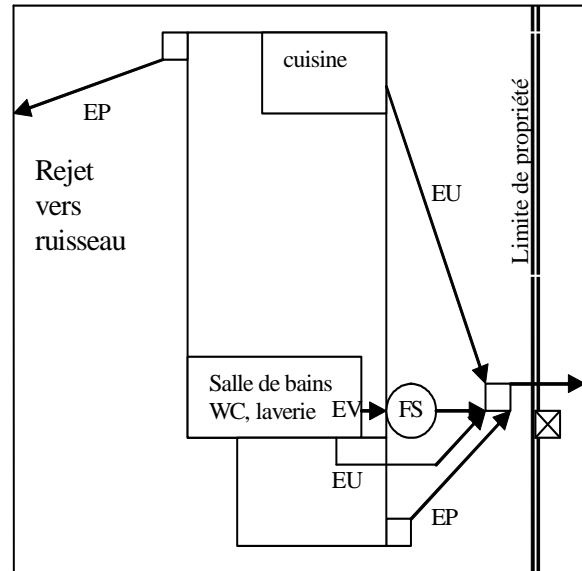
**Nota:** Suite aux travaux d'assainissement un regard de branchement pour les eaux usées est en attente à proximité de la limite de votre propriété.

**Veillez reporter dans le cadre ① page suivante sous forme schématique les informations que vous venez de nous donner. (voir les exemples page suivante). Ensuite décrire dans le cadre ② les modifications envisagées pour la mise aux normes (si nécessaire) et le raccordement de votre système d'évacuations des eaux sur le regard de branchement.**

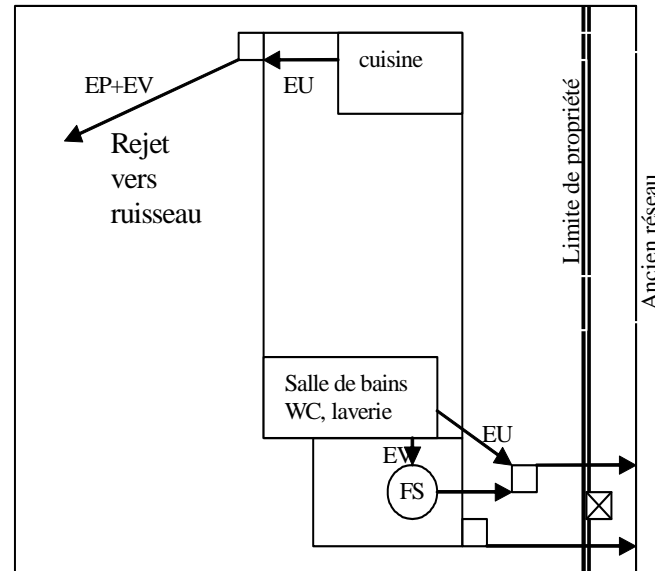
**Cadre ① : Schéma de votre système d'évacuation actuel des eaux :**

**Prescriptions techniques générales des branchements**

Exemple 1



Exemple 2



- EP : Eaux Pluviales
- EU : Eaux Usées (cuisine, machine à laver, salle de bain,...)
- EV : Eaux Vannes (WC)
- ED : Eaux de drainages ou de sources
- ⊙<sub>FS</sub> : Fosse Septique ou Fosse toutes Eaux
- ⊠ : Regard de Branchement

*Si vous rencontrez des problèmes pour dresser un diagnostic de votre installation d'évacuation des eaux un technicien du Syndicat se tient à votre disposition.*

**Le nouveau branchement s'effectuera suivant 3 règles :**

- Le nouveau branchement est fait pour accueillir l'ensemble des eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales de sources et de drainages.
- Ces dernières seront infiltrées dans la propriété ou évacuées selon les prescriptions particulières en page 4.
- les fosses septiques doivent être obligatoirement déconnectées et vidangées (les boues de fosses ne peuvent rester en terre) afin de permettre un bon rendement de la station d'épuration.
- les canalisations et les branchements doivent être étanches

**Nota :** En fonction de la situation de votre propriété, il vous appartient de vous protéger contre une montée des eaux dans le réseau d'assainissement, par un clapet anti retour.

Sur le plan sanitaire, il vous appartient de ventiler (suivant les règles de la construction), les parties de réseau entre le regard de branchement et les différents siphons de l'habitation.

**Attention** si vous terrassez en dehors de votre propriété : vous devez demander à votre Mairie l'autorisation d'intervenir sur le domaine public (pour des raisons de sécurité, présence de réseaux enterrés,...)

**Le raccordement sur le regard de branchement** doit se faire sur la réservation prévue à cet effet.

**Cadre ② : Schéma de votre projet de système d'évacuation des eaux en précisant bien le devenir des eaux pluviales:**

**Réalisation du branchement :**

**1<sup>er</sup> cas :** une entreprise fait les travaux pour votre compte (elle atteste le respect des règles de la profession).

**2<sup>ie</sup> cas :** les travaux sont faits par l'utilisateur lui-même (le contrôle fait par le SYNDICAT sera renforcé).

J'envisage de faire les travaux moi-même : OUI NON le cas échéant indiquer le nom de

l'entreprise : .....

son adresse : .....